



CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE - JANVIER 2023

PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 12 ET LE 16 DECEMBRE 2022 (en mairie de 9h00 à 11h30) - Merci de respecter ce délai

SEULS LES REPAS RESERVÉS ET RÉGLÉS SERONT COMMANDÉS
règlement à l'ordre de : régie cantine et services périscolaires de MANSLE

NOM - Prénom Elève : Classe :

NOM - Prénom Parents :
Adresse : Commune :
Téléphone : domicile : portable : travail :
Adresse mail :

POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT

MOIS DE : JANVIER 2023

- repas x 2,80 € =	€	semaine 1				semaine 2				semaine 3				semaine 4				s 6		Nb de repas par mois
- repas x 3,20 € =	€	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	L	M			
- repas x 4,20 € =	€	2	3	5	6	9	10	12	13	16	17	19	20	23	24	26	27	30	31	

(*) Mettre une croix pour définir les jours souhaités

A compléter par la régie Cantine

Somme réglée :

Mode de règlement :

Date de règlement :

Pour rappel : Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont **signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur 2022/2023**

- Annulation du repas du lundi et mardi : le vendredi avant 9h30

- Annulation du repas du jeudi et vendredi : le mardi avant 9h30

Menus disponibles sur mansle.fr

RAPPEL TARIFS

- 2,80 € : pour les résidents de Mansle, Lonnes et Saint Groux

- 3,20 € : pour les résidents des autres communes

- 4,20 € : pour les repas occasionnels

A, le
La régie Cantine

A, le
Signature des Parents